

# Les charges du pays de Luxembourg

en 1464.

par Dr. N. VAN WERVEKE.

## II.

Charges de rentes héritaubles et démenbrés ou parties aliénées  
du devant à rachapt.

(Suite.)

32° 100 florins de Rin par an sur les pescherie et passage de Remich. Ladite dame Elisabeth, par autres ses lettres données l'an 1427, le venredy après le my-quaresme,<sup>1)</sup> confesse debvoir à messire Arnould de Sierck pour arriérages des choses dessusdites la some de 3000 florin de Rin, desquelz ledit messire Arnould lui a acquietié mil florins, et pour les autres 2000 florins elle luy assigne à prendre chascun an 100 fl. au jour Saint Etienne après Noël au rachapt desdis 2000 florins de Rin, lesquelz cens florins de rentes ledit messire Arnould de sa franche volenté a reprins en fief d'icelle dame.

33° *Confimation des dis 100 florins par an.* — Le roy Sigismond, par ses lettres données l'an 1431,<sup>2)</sup> le mardi devant le jour de l'assention, confirme les lettres de ladite dame Elizabeth, dont en la partie première précédante a) est fait mention.

34 *Confimation sur aucunes des rentes cy-dessus.* — Le roi Sigismond, par autres ses lettres données l'an 1433, le jour saint-Pierre et saint-Pol,<sup>3)</sup> confirme à messire Jacob de Siercq, domprévost de Wertzberch et d'Utrecht, les lettres quy s'ensuyvent, assavoir une lettre de 50 fl. de Rin par an sur le tonlieu et conduit de Luxembourg quy ont esté donné à messire Arnould de Sierck, son père, par le duc Anthoine de Brabant et dame Elizabeth de Gorlich; item les rentes que ledit messire Arnould tient à Kettenhen, assavoir 20 maldre de froment, 20 maldre de soille, 10 maldre d'avoine, 3 charges et demy de vin; item les 100 florins que audit messire Arnould sont par ladite dame Elizabeth assignez prendre chascun an à Remich sur le tonlieu et pescherie ilec; item les 25 maldre d'avoine sur le neuvième de grain à Dickerke et quatre charées de vin sur le neuvième de Remich.

35° *Confimation desdites lettres du roy Sigismond* — Ladite dame Elizabeth, par autres ses lettres données, l'an 1439, la nuict saint Jacques apostre,<sup>4)</sup> confirme encor les lettres dudit roy Sigismond.

36° *Confimation et nouvel mandement à payer aucunes des rentes cy-dessus.* — Dito ladite dame Elizabeth, par autres ses lettres données l'an 1440, le premier jour de janvier,<sup>5)</sup> par lesquelles derechief elle ordonne que ledit messire Arnould soit payé des assignations à luy faites ès lieux de Luxembourg, Kettenhem, Remich et Dickerken dessusnommez.

<sup>1)</sup> 1427, 4 avril. Wurth-Paquet, 452.

<sup>2)</sup> 1431, 8 mai. Wurth-Paquet, 274.

<sup>3)</sup> 1433, 29 juin. Wurth-Paquet, 318.

<sup>4)</sup> 1439, 24 juillet. Wurth-Paquet, 52, texte.

<sup>5)</sup> Charte inconnue. —

a) La copie a promis prend.